



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

La méthanisation agricole dans les politiques publiques

Léa MOLINIÉ

Chargée de mission méthanisation agricole,
énergies renouvelables, et autres énergies
MAA/DGPE/bureau bioéconomie

**Séminaire de restitution finale du
programme CASDAR METHALAE
- Rambouillet, 25 octobre 2018 -**

La méthanisation agricole, une des filières de production de biogaz

Il existe plusieurs filières de production de biogaz très diverses, avec des modèles économiques très spécifiques :

- Captation du biogaz fatal de décharge (ISDND) 
- Valorisation énergétique :
 - de la part organique des ordures ménagères (OM)  
 - des boues de stations d'épuration (STEP) 
 - des boues et effluents industriels (IAA, papeteries,...) 
- Méthanisation agricole 
- Méthanisation territoriale / centralisée 

... qui s'inscrit dans les objectifs de plusieurs politiques

- La politique **déchets** :
 - valorisation des déchets organiques
 - réduction de mise en décharge de matières organiques
- La politique **énergétique** :
 - production d'une énergie renouvelable non intermittente
 - valorisable en électricité, chaleur, gaz renouvelable, ou carburant
- La politique **climat** :
 - captation du méthane issu de la décomposition des matières organiques
 - réduction des émissions de gaz à effet de serre
- La politique **agricole** :
 - participation à une démarche agro-écologique, par le respect de l'équilibre de la fertilisation et la réduction globale du recours aux intrants

... dont le **Projet Agro-écologique**

- Lancé le 18 septembre 2012
- Projet mobilisateur pour l'agriculture française, visant à concilier la performance économique et la performance environnementale.
- Produire autrement en repensant nos systèmes de production.
- Plusieurs outils et plans d'actions,
→ dont le **Plan Énergie**
Méthanisation **Autonomie** **Azote**



Le Plan « EMAA »



Lancé le 29 mars 2013

Un plan en **2 volets**,

dont l'intersection est l'objectif de
valorisation des digestats agricoles :

- gérer l'**azote** dans une logique globale sur les territoires, en valorisant l'azote organique des effluents d'élevage, et en diminuant la dépendance de l'agriculture française à l'azote minéral
- développer la **méthanisation** agricole et qui sert de « feuille de route » pour l'intégration de la méthanisation agricole dans les différentes politiques publiques

Les politiques publiques de soutien à la méthanisation agricole : historique

2006 :

→ **Création de tarifs d'achat pour l'électricité** (cogénération)

2009 :

→ Engagement ADEME et MAA sous forme de subventions à l'investissement (fonds déchets/chaaleur, Plan de Performance Énergétique des Exploitations)

2011 :

→ Revalorisation des tarifs d'achat pour l'électricité

→ **Création de tarifs d'achat pour le biométhane injecté** (injection)

2013 :

→ **Plan « EMAA »**

2015 :

→ **Comité National Biogaz :**

- nouveau cadre de soutien tarifaire et appels d'offres pour la cogénération
- simplifications administratives et réglementaires

Les politiques publiques de soutien à la méthanisation agricole : les actions en cours

2017 :

- un premier cahier des charges pour l'utilisation des digestats agricoles,
→ **poursuite des travaux pour faciliter l'utilisation agronomique des digestats ;**
- prise en charge d'une partie des coûts de raccordement aux réseaux,
→ **poursuite des travaux sur le volet « gaz » :**
 - extension de la réfaction au raccordement aux réseaux de transport,
 - mise en place d'un « droit à l'injection »,
 - mise en place d'un cadre de soutien pour le « biogaz porté ».

2018 :

- **Groupe de travail national « méthanisation » :**
15 mesures annoncées le 26 mars par le secrétaire d'État Sébastien Lecornu, avec comme axes prioritaires le complément de revenus aux agriculteurs, la professionnalisation de la filière, et la baisse des coûts des installations.

Plus d'informations :

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.03.26_DP_Conclusions_methanisation.pdf

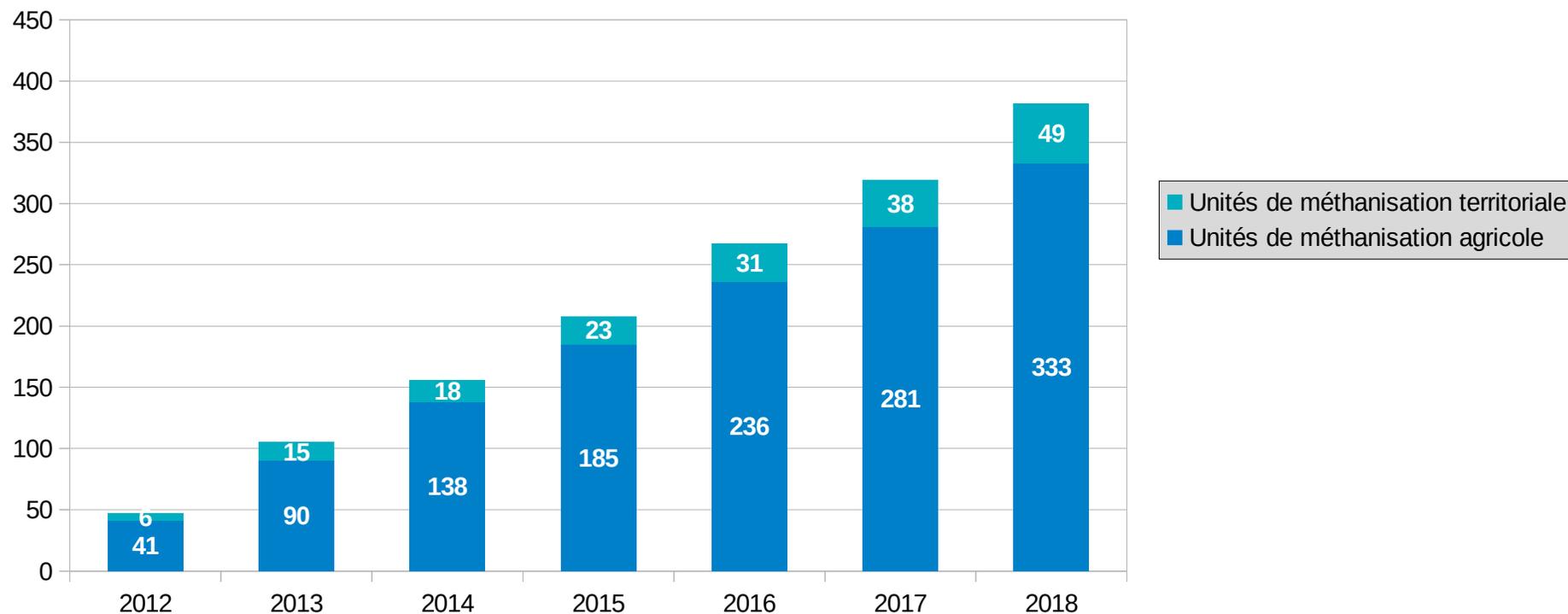
Aujourd'hui, une installation de méthanisation agricole peut être soutenue par :

- **Un tarif d'achat de l'électricité ou du gaz renouvelable ;**
- **Des subventions à l'investissement**
(ADEME, Conseils Régionaux, Agences de l'eau, Fonds européens – FEDER et FEADER – (PDRR), ...)
- Un accompagnement via le **Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)**, décliné dans chaque région ;
- Des exonérations de fiscalité locale ;
- Des garanties de prêts auprès de BPI France ;
- Des interventions en co-financement (BPI France, CDC,...) ;
- ... et bientôt par une offre de prêt dédiée à la méthanisation agricole, prévue dans le cadre du volet agricole du Grand Plan d'Investissement.

La méthanisation agricole en France : une dynamique enclenchée

Evolution du parc d'unités de méthanisation agricole et territoriale en fonctionnement
(au 1er janvier de l'année indiquée)

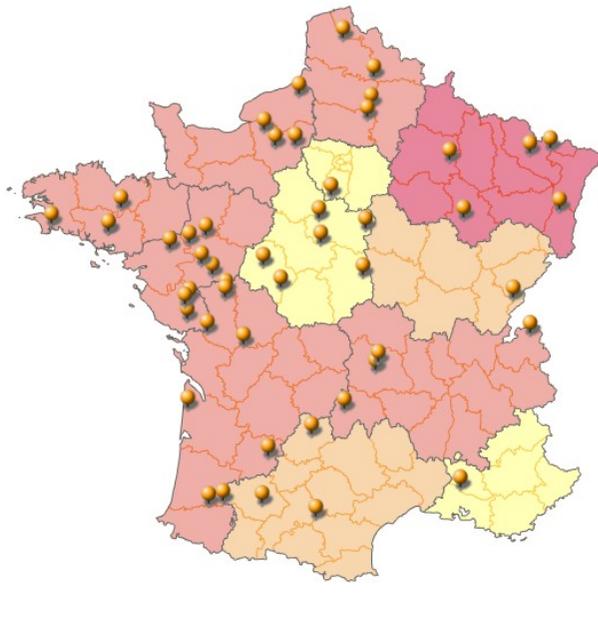
source: ADEME



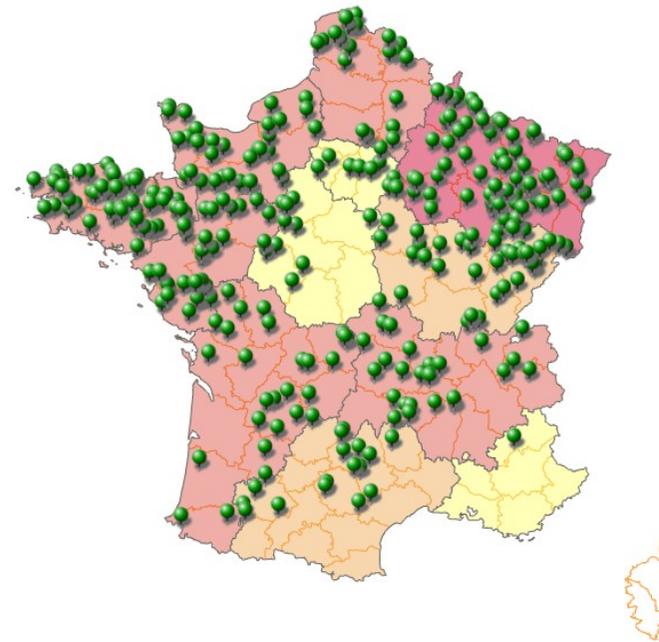
... fortement territorialisée



Méthanisation centralisée / territoriale



Méthanisation agricole



<http://carto.sinoe.org/carto/methanisation/flash/> (au 1^{er} janvier 2018)

... qui constitue une véritable opportunité pour l'agriculture

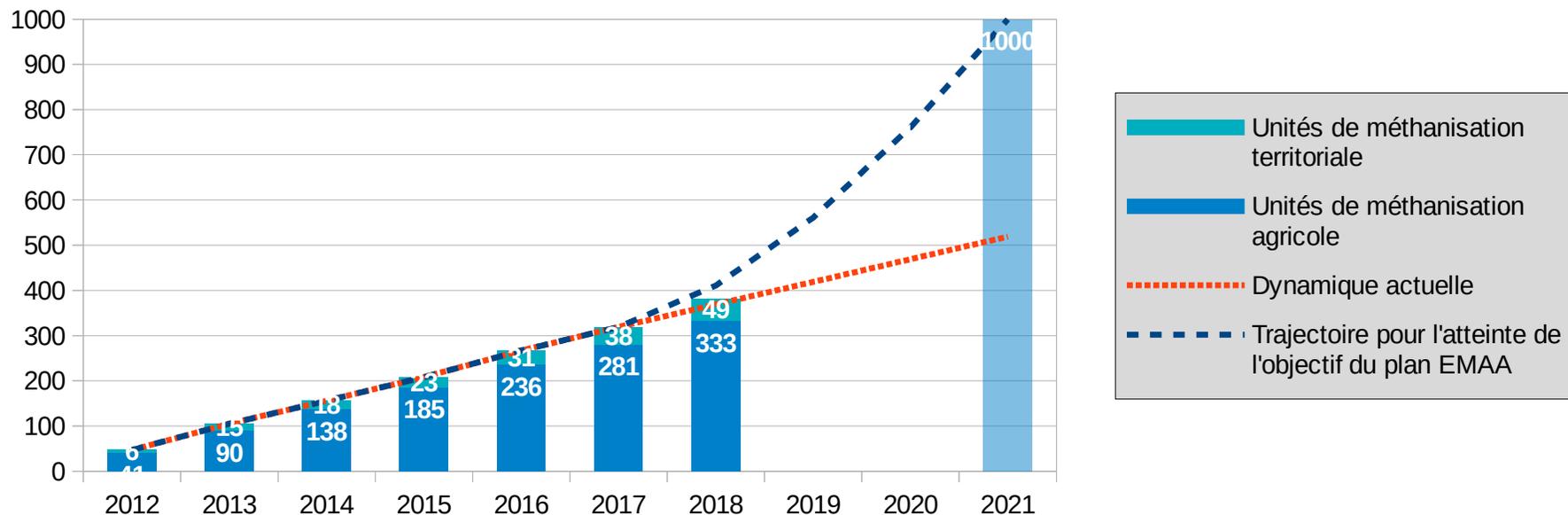
La méthanisation agricole a permis en 2015 :

- de produire 26 % du biogaz en France ;
- de dégager un chiffre d'affaires de 88 millions €/an (énergie) ;
- de réaliser 1,74 millions €/an d'économies de charges ;
- de créer 155 ETP agricoles supplémentaires.

(étude ADEME « Agriculture et énergies renouvelables », février 2018)

... mais encore des freins à lever

Dynamique de développement de la méthanisation agricole
nécessaire pour atteindre l'objectif de 1000 méthaniseurs agricoles en 2020
(au 1er janvier de l'année indiquée)
source: ADEME SINOE®



... pour exprimer tout son potentiel

- L'ADEME estime que **les matières agricoles** (effluents d'élevage, résidus de cultures, Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique – CIVE – ,...) **constitueront 90 % du gisement global mobilisable à 2030 pour la méthanisation.**
- Ce gisement de matières agricoles représenterait un potentiel d'énergie primaire par la méthanisation de près de 56 TWh, soit **l'équivalent des consommations d'énergies directes de l'agriculture** qui s'élèvent à 51 TWh.

... et contribuer pleinement à l'agro-écologie

- La méthanisation agricole doit constituer un complément de revenus pour les agriculteurs,
 - grâce à la vente de l'énergie produite,
 - une meilleure valorisation de l'azote organique,
 - des réductions de charge pour les exploitations.
 - La méthanisation agricole doit être un outil de la transition agro-écologique, pour faire évoluer les pratiques agricoles.
- Objectiver les plus-values pour les exploitations agricoles et les territoires, et valoriser les « externalités positives »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION